

INFORMATION

CCRF

RÉSOLUTIONS du X^{ème} CONGRÈS

FO de CUSSAC (87) du 23 au 27 mars 2015
CCRF

Le Congrès du Syndicat National CCRF Force Ouvrière, réuni à CUSSAC du 23 au 27 mars 2015 réaffirme avec force les principes de la Charte d'Amiens, fondateurs de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière : liberté, indépendance, laïcité et solidarité.

C'est dans ce cadre que le Congrès entend déterminer son action de défense des missions et des intérêts matériels et moraux des personnels de la DGCCRF.

Le Congrès constate que :

- ♦ à l'issue du scrutin du 4 décembre 2014, FO demeure la première organisation syndicale dans la Fonction publique d'État, en progression par rapport à 2011 ;
- ♦ de même, FO devient le premier syndicat au sein du Comité Technique auprès du Secrétariat Général du Gouvernement (Comité Technique central des DDI), en gagnant un siège supplémentaire. Ainsi, CCRF-FO disposera désormais, au titre de sa Fédération, d'un siège pour participer activement aux réunions et groupes de travail menés dans cette instance et y faire entendre le particularisme des revendications des personnels de la DGCCRF ;

♦ par ailleurs, FO Finances consolide son rang au Comité Technique Ministériel et conforte ses 3 sièges, ce qui lui permettra de poursuivre efficacement la défense de l'ensemble des personnels des ministères économiques et financiers.

FO renforce ainsi sa représentativité qui sert de base à l'attribution des droits syndicaux.

À la DGCCRF, FO conserve son siège au Comité Technique « personnels et missions », ce qui permettra à nos camarades nouvellement élus de continuer à défendre les missions, les emplois et les conditions de travail à la CCRF.



L'INDÉPENDANCE SYNDICALE EST UNE EXIGENCE

2

Le congrès réaffirme :

que seul le syndicalisme libre et confédéré est en mesure de défendre le Service public et le statut des personnels

que le syndicalisme libre et indépendant est une exigence qui conditionne les positions et les actions de **FORCE OUVRIÈRE**

Dans ce cadre, le congrès rappelle que l'action commune avec les autres organisations syndicales n'est pas une fin en soi mais, si nécessaire, un moyen permettant d'accroître le rapport de forces face aux pouvoirs publics pour faire aboutir les revendications chaque fois que les circonstances le justifient.

L'unité d'action doit reposer sur des revendications précises et communes ainsi que sur des modalités d'action clairement définies.

Le congrès rejette toute forme « d'intersyndicale permanente » qui porte atteinte à la démocratie et vise à faire disparaître le pluralisme syndical.

COMBATTRE L'AUSTÉRITÉ

Pour **Force Ouvrière**, les salariés du privé comme du public ne sont en rien responsables de la crise économique, financière et sociale.

La politique d'austérité découlant directement du Traité de Stabilité, de Coordination et de Gouvernance (TSCG) et du Mécanisme Européen de Stabilité (MES) ne réduit en rien les effets de la crise. Au contraire, elle creuse les inégalités, aggrave le chômage et la précarité et constitue un danger pour la cohésion sociale, le pacte républicain et à terme la démocratie

Le congrès condamne la politique budgétaire d'austérité et de rigueur appliquée par les gouvernements successifs, qui est fortement préjudiciable au développement des services publics. S'appuyant sur cette logique, le gouvernement français remet en cause les acquis sociaux de tous les salariés, publics et privés, au nom de la compétitivité et de la réduction des dépenses publiques.



FORCE OUVRIÈRE
www.ccrf.force-ouvriere.fr

FO
la force syndicale



LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC RÉPUBLICAIN

Le Congrès condamne la Modernisation de l'Action Publique (MAP), ancree pleinement dans la continuité de la RGPP et en lien direct avec l'acte III de la décentralisation. Elle s'inscrit dans la logique des politiques d'austérité, ce qui se traduit par la poursuite des suppressions d'emplois et la dégradation constante des conditions de travail.

Il exige l'abandon de la MAP, qui conduit à un démantèlement des services publics, de la Fonction Publique et à une remise en cause du maillage territorial.

Le Congrès affirme, avec la Confédération FO, son attachement à la République une et indivisible et son opposition à l'acte III de la décentralisation et à la réforme territoriale, qui conduisent à une balkanisation de l'action publique, qui se dissout dans le modèle européen des « hyper régions ».

La réforme de l'organisation territoriale de l'Etat en région et la revue des missions de l'Etat sont présentées par le gouvernement comme un plan de fusion des directions et services régionaux et une mutualisation des moyens de grande ampleur. Dans ce cadre, de nombreux agents vont perdre leur poste et/ou subir une mobilité forcée.

Le Protocole des relations entre les administrations centrales et les services déconcentrés acte, sous prétexte de simplification et/ou de modernisation, une coupure ministères/services déconcentrés. Il donne une délégation de pouvoir exorbitante aux Préfets pour définir et mettre

en œuvre des priorités, chacun au niveau de son « territoire », conduisant à un périmètre d'intervention à géométrie variable.

Le congrès affirme que cette réforme aggravera encore l'affaiblissement du service public, la rupture du principe d'égalité républicaine, la remise en cause du statut de la Fonction publique et la dégradation des conditions de travail génératrice des risques psychosociaux.

Le congrès réaffirme son attachement au statut général de la Fonction Publique et aux statuts particuliers des agents de la DGCCRF, seuls garants de l'égalité de traitement du citoyen devant le service public.

Il rappelle son opposition à une Fonction Publique de métiers et s'oppose aux fusions de corps et à toute gestion mutualisée des fonctions supports, y compris au sein des ministères économiques et financiers..



LA DÉFENSE DES AGENTS ET DES MISSIONS DE LA DGCCRF ⁴

Le congrès dénonce les effets dévastateurs de la RGPP/MAP/RéATE sur l'exercice des missions et sur le personnel de la DGCCRF.

Il constate que le démantèlement de la DGCCRF, le carcan DDI/DIRECCTE et la baisse drastique des effectifs ont rendu la situation catastrophique, tant pour l'exercice des missions de service public de protection du consommateur que pour les agents, soumis à des risques psychosociaux de plus en plus fréquents et graves.

Le congrès dénonce :

1) L'absence de visibilité et de lisibilité du périmètre Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes dans les DDI pour tous les publics,

2) La multiplication des strates hiérarchiques dans un contexte de rupture de la chaîne de commandement CCRF, induisant incohérence, perte de sens et souffrance au travail,

3) La diminution constante des effectifs attribués au niveau départemental, niveau pertinent de mise en œuvre des missions, conduisant à des réattributions incessantes de secteurs d'activité à technicité complexe, à des surcharges mentales intolérables et à la spirale infernale d'abandon des missions,

4) La dégradation alarmante des conditions de travail et le développement de pathologies caractéristiques de troubles psychosociaux.



Il condamne le trompe l'œil des opérations « coup de poing », des effets d'annonces médiatiques et la manipulation statistique.

Le congrès affirme que les agents doivent de toute urgence retrouver des perspectives professionnelles et personnelles à la hauteur de la dimension du service public dont ils ont la charge.

Constatant qu'avec la réforme, la rupture de l'égalité des citoyens devant le service public est flagrante, le congrès exige l'attribution de tous les moyens nécessaires à l'exercice de l'ensemble des missions de la DGCCRF sur tout le territoire national garantissant ainsi le principe de l'égalité républicaine.

Le congrès rappelle que la défense et la protection du consommateur doivent rester une priorité dans une société où la précarité et la vulnérabilité touchent une part de plus en plus importante de la population.



Il réaffirme que la DGCCRF est la SEULE administration vouée tout à la fois à la protection économique du consommateur et à sa sécurité.

Il considère que la DGCCRF est une administration une et indivisible et exige sa reconstruction cohérente et efficace.

En conséquence,
le congrès revendique :

La sortie de la DGCCRF du dispositif RéATE avec les modifications réglementaires qui s'imposent ;

La nécessaire confirmation de la dimension nationale des politiques publiques dévolues à la DGCCRF, assortie d'une garantie de la gestion des missions, des moyens et des personnels CCRF par la DGCCRF ;

La redéfinition de structures CCRF unifiées par une chaîne de commandement verticale, effective, lisible et visible, de l'échelon central jusqu'aux niveaux déconcentrés, avec :

- 1) des structures départementales CCRF de plein exercice des missions, y compris concurrence, dotées d'un effectif minimum de 12 agents pour les plus petits départements et portant le sigle « CCRF » qui est connu et reconnu !
- 2) des structures régionales CCRF d'animation et de coordination ;
- 3) des cadres, ayant au moins le grade d'IP, issus de la DGCCRF et disposant de l'autorité hiérarchique et fonctionnelle sur les agents en résidence ;
- 4) la réactivation et la consolidation des réseaux de contrôle, qui ont fait la preuve de leur efficacité ;
- 5) l'engagement d'une politique ambitieuse au travers d'un réel projet stratégique ;
- 6) la mise en place d'un observatoire de l'exercice des missions, des conditions de travail et de l'évolution des effectifs auprès du CT « personnels et missions ».



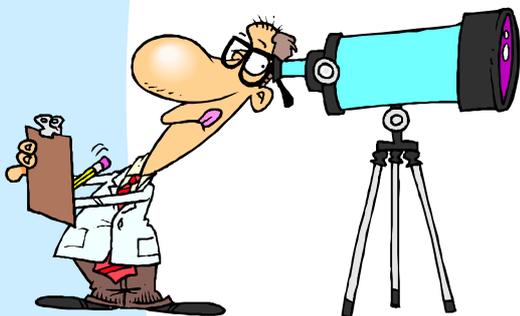
Le congrès réaffirme la nécessité d'un SCL (Service Commun des Laboratoires) fort pour satisfaire tous les besoins de contrôles au meilleur niveau d'expertise.



Le congrès dénonce l'organisation territoriale actuelle, qui conduit à la désorganisation des services de la DGCCRF et à la souffrance au travail.

Il revendique :

- ◆ La dotation de moyens et d'effectifs adaptés au plein exercice des missions et le nécessaire redéploiement des effectifs entre le niveau régional et le niveau départemental, privilégiant ce dernier dans l'objectif de renforcer ses capacités d'intervention, sans mobilités contraintes et sous le contrôle des CAP nationales.
- ◆ Un plan pluriannuel de recrutement, de qualification et de déploiement des emplois de nature à réalimenter la pyramide des emplois à la DGCCRF (recrutements en catégories C ou B « administratifs » permettant aux agents de terrain de se consacrer pleinement à leur métier, recrutements en B, passages de B en A et promotions IP).



Il exige des garanties sur la pérennité et le développement du réseau de laboratoires.

Il dénonce les conséquences dramatiques de l'inter ministérialité sur la gestion du personnel DGCCRF.

Il constate que les agents affectés aux fonctions support (secrétariat, contentieux) sont réduits à un concept d'ETP et de BOP et sont « mutualisables à merci ». Il exige l'abandon du concept de fonctions support mutualisables.

Le congrès refuse le plan d'actions DGCCRF, qui ne fait qu'aggraver une situation déjà largement ubuesque.

Il dénonce les mutualisations de compétences régionales.

Il refuse la désertification de l'encadrement de proximité à laquelle l'administration de la CCRF tente de pallier par le détournement du statut d'Inspecteur Expert (I.E), utilisant les agents concernés comme des IP au rabais.

Il constate que cette fonction d'I.E. « encadrants » engendre des risques psychosociaux importants, tant pour le personnel que pour l'I.E. (manque de légitimité et de reconnaissance).

Le congrès rappelle qu'à l'origine, l'Inspecteur expert devait être un grade de débouché pour les Inspecteurs en fin de carrière indiciaire A et n'ayant pas postulé pour l'encadrement.

Il s'oppose à la nomination d'agents I.E. à des fonctions d'encadrement et exige le déploiement, dans chaque unité CCRF, jusqu'au niveau infra départemental, de personnels CCRF de statut cadre.

Le congrès dénonce la mise en place des indicateurs, leur gestion grotesque et leur utilisation comme « bûchettes » au détriment du fond des dossiers et d'une réelle efficacité des actions de contrôle.

Le congrès dénonce les nouvelles organisations de gestion et, en particulier, les retards dans les remboursements des frais de déplacement, de formation,...

Le congrès s'inquiète des conséquences, pour les citoyens et les agents, de la mise en place des amendes administratives pour sanctionner les manquements aux réglementations relevant de la compétence de la DGCCRF :

La garantie d'impartialité des procédures n'est plus assurée car l'indépendance de « l'autorité administrative » (Préfet), qui a désormais les pleins pouvoirs pour sanctionner (ou pas) les pratiques constatées, pose question eu égard aux

impératifs socio-économiques de l'échelon local.

Ce système est ainsi de nature à aggraver encore l'inégalité de traitement des citoyens sur le territoire national.

La lourdeur des nouvelles procédures est incompatible avec l'objectif d'efficacité recherché pour la DGCCRF et va entraîner une surcharge de travail pour les agents et les services « contentieux » dans un contexte de sous-effectifs.

Le congrès constate que les questions relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail (HSCT) des agents CCRF ne sont traitées par aucune instance au niveau national.

Il déplore le fait que les questions HSCT des agents affectés en Directions Inter ministérielles ne soient abordées par aucun des CHSCT ministériels, notamment sur la question des risques psychosociaux.

Le Congrès revendique le rattachement des agents CCRF auprès du CHSCT Ministériel, afin que le Ministère soit en mesure d'assurer sa responsabilité d'employeur envers ses agents en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

Il estime qu'une réelle politique nationale d'HSCT en DDI est, par ailleurs, indispensable.

Il estime qu'une réelle politique nationale d'HSCT en DDI est, par ailleurs, indispensable.



Le congrès dénonce la mise en place du nouveau régime indemnitaire « **INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE (IFSE)** », qui obéit à une logique d'individualisation des rémunérations et menace la Fonction publique statutaire en développant la Fonction publique d'emploi.

Le congrès dénonce le recul permanent du pouvoir d'achat de l'ensemble des personnels actifs et retraités.

Il s'insurge contre les décisions gouvernementales de gel des traitements et revendique au contraire le rattrapage et l'augmentation du pouvoir d'achat par la revalorisation du point d'indice et du niveau des pensions.

Le congrès dénonce avec force l'inégalité subie par les agents dans le cadre du reclassement de la catégorie B vers la catégorie A, suite à la publication du décret n° 2006-205 du 23 décembre 2006. Les agents promus avant le 1^{er} janvier 2007 sont très fortement pénalisés en matière non seulement de rémunération mais aussi d'avancement, de promotion et de retraite. Il exige la réouverture sans délai de ce dossier.

Le congrès constate également que le relèvement de l'indice terminal du grade d'Inspecteur a eu pour effet de créer des enjambements de carrière de l'ordre de 3 ans pour les Inspecteurs experts.

Le congrès exige, en conséquence, que soit rétablie l'égalité de traitement des agents.

Le congrès revendique :

Le maintien du statut général et des statuts particuliers

L'intégration de **TOUTES** les primes et indemnités dans le traitement.

La revalorisation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution de 50 points d'indice uniforme.

Une augmentation significative des taux de promotion.

La transformation de l'emploi fonctionnel d'Inspecteur Expert (I.E.) en grade de débouché.

La régularisation des enjambements créés lors des reclassements de B en A et du reclassement à l'emploi d'I.E.

Le passage automatique au grade supérieur 6 mois avant leur cessation d'activité et le passage au corps supérieur pour les agents classés dans le dernier grade de leur corps, sur place.

Une véritable doctrine d'emploi des cadres.

Le maintien de l'intégralité du régime indemnitaire pour les agents en situation de congés de longue maladie et de longue durée.

Pour l'ensemble des personnels des catégories A, B et C une véritable réforme de la grille indiciaire incluant de réels grades de débouché.



Le congrès affirme que l'évolution des missions, la technicité et l'adaptation permanente demandée aux agents doivent conduire à des mesures générales d'amélioration des carrières correspondant aux attentes des personnels.

Il se félicite du refus de CCRF-FO de signer le protocole d'accord sur le volet social, qui est insuffisant, inégalitaire et a déjà montré ses effets pervers, en ce qu'il est appliqué directement en lien avec le plan d'actions que nous dénonçons (abondement supplémentaire d'emplois I.E. issu du protocole d'accord, visant à créer principalement des I.E « encadrants » dans l'optique de satisfaire au point 10 du Plan d'actions « reconstruire la chaîne de commandement »).

Le congrès exige l'abrogation des lois du 9 novembre 2010 et du 20 janvier 2014 et s'opposera à tout nouvel allongement de la durée de cotisation. Il s'inscrit dans une démarche volontariste de reconquête sociale qui passe par le retour du droit à la retraite à 60 ans à taux plein.

DÉVELOPPER LE SYNDICALISME LIBRE ET INDÉPENDANT

Le congrès mandate le Bureau national et demande à toutes les sections et à l'ensemble des militants de **faire de la syndicalisation leur priorité** en développant de nouvelles implantations et en renforçant les structures existantes par l'augmentation du nombre d'adhérents.

